02B-212000335-20230616-2023010616-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023



# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023

Objet : Affectation des résultats du compte administratif 2022 du budget de la régie du Vieux-Port

Date de la convocation : 25 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de juin à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame COLOMBANI Carulina; Madame BELGODERE Danièle; Monsieur TATTI François; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Madame VESPERINI Françoise.

## Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea;

Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur LINALE Serge ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur ROMITI Gérard ;

Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;

Monsieur PAOLI Jean-François à Madame SALGE Hélène.

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau 02B-212000335-20230616-2023010616-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

<del>Le conseil m</del>unicipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2023/06/01/27 en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 du budget de la régie du Vieux-Port ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 30 mai 2023 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI, Madame Viviane ALBERTELLI, Madame Hélène SALGE et Monsieur Jean ZUCCARELLI, ayant voté contre.

#### Article 1:

- **Approuve** le résultat global de clôture de l'exercice 2022 correspondant au produit du résultat de la section de fonctionnement, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2023, soit :

Résultat d'exploitation	En€
Recettes d'exploitation de l'exercice 2022	809 228,34
- Dépenses de l'exercice 2022	841 037,36
+ Solde reporté de l'exercice 2021	681 923,81
= Résultat de la section d'exploitation	650 114,79
Résultat brut de la section d'investissement	En€
Recettes d'investissement de l'exercice 2022	51 261,20
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2022	187 335,69
+ Solde reporté de l'exercice 2021	165 415,96
= Résultat Brut de la section d'Investissement	29 341,47
+ Solde Restes à Réaliser 2022	- 179 798,34
= Résultat Net de la section d'Investissement	- 150 456,87

#### Article 2:

- **Approuve** le Résultat Net de la section d'investissement qui s'élève à - 150 456,87€. Il est donc nécessaire de couvrir le déficit de la section d'investissement.

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2022	En€
Résultat de la section d'exploitation ( réalisations de l'exercice 2022+ reports de	650 114 70
l'exercice 2021)	650 114,79
Résultat de la section d'investissement (réalisations de l'exercice 2022+ reports de	20 241 47
l'exercice 2021)	29 341,47
Résultat brut de l'exercice 2022	679 456,26
+ Solde Restes à Réaliser 2022	- 179 798,34
Résultat Net de clôture 2022	499 657,92

## Article 3:

- Précise que le résultat brut de clôture pour l'exercice 2022 s'élève à 679 456,26€.

02B-212000335-20230616-2023010616-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par Référité 16/26/2023

Décide de reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2023 le résultat de la section d'investissement : 29 341,47€.

## Article 5:

- **Décide** d'affecter au compte 1068, l'excèdent de la section de fonctionnement pour un montant de : **180 000,00€**.

### Article 6:

- Décide d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2023: 470 114,79€.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 16/06/2023

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.